

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 27 mars 2009

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 20 mars 2009

Date de l'affichage : 20 mars 2009

L'An deux mil neuf et le vingt sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt mars deux mil neuf.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, TOURAND Gérard, HOUX Laurent,

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Excusé : Mr PICOT David

Absent : Mr RAMAGE Xavier

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS
--

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus des différents organismes et associations sollicitant la Commune pour des subventions :

- Conseil Général au titre du FSL (Fonds de Solidarité Logement)
- IFI 03 (Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier)
- FDGPCE (Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures et de l'Environnement)

- Circuit Terre Beaulonnais

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention une subvention de 260 euros à l'Association Circuit Terre Beaulonnais. Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, au Conseil Général, à IFI 03 et à FDGPCE.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2009 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 042 448, 12 euros
- Section d'investissement : 972 060, 38 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2009 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 129 068, 65 euros
- Section d'investissement : 808 400, 91 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 DU LOTISSEMENT « LES PIERRES »

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Budget Primitif 2009 du lotissement « les Pierres ». Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 0, 87 euros
- Section d'investissement : 0, 00 euros

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009
DU LOTISSEMENT « LES ALOUETTES »**

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2009 du lotissement « les Alouettes ». Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 642, 12 euros
- Section d'investissement : 0, 00 euros

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET CCAS**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 7 405, 47 euros, qui sera imputé à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Assainissement d'un montant de 55 132, 81 euros, qui sera imputé à l'article 65738 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE
INTERCOMMUNALE AU TITRE DU PROGRAMME DE VOIRIES 2009**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 février 2009, le Conseil Municipal a :

- approuvé la réalisation d'un programme de voiries au titre du budget 2009 d'un montant de 132 835, 50 € HT, relatif à plusieurs chemins ruraux

- sollicité une aide de 30 000, 00 € auprès de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, dans le cadre de son programme 2009 « fonds de concours ».

Pour compléter cette délibération, Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement relatif à cette demande d'aide :

Dépenses HT : 132 835, 50 €

Dépenses TTC : 158 871, 26 €

Ressources	Montant en €	%
Conseil Général	45 500, 00	35
CCVBSB	30 000, 00	Env. 23 %
<i>Total aides publiques</i>	<i>75 500, 00</i>	
Ressources propres	57 335, 50	
Total Général	132 835, 50	100

Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le plan de financement ci-dessus.

DELIBERATION POUR VOTE D'UN REGLEMENT POUR LES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de voter un règlement pour les locations des salles communales, à savoir la salle de l'ancienne cantine et la salle Marius Laloi.

Après lecture de celui-ci (règlement en annexe), le Conseil Municipal vote avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention le règlement pour les locations des salles communales.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LAVOCAT Hélène informe l'Assemblée que dans le cadre des inondations de décembre 2008, les particuliers qui ont des dégâts à déclarer auprès de leurs assurances, devront payer une franchise si la Commune n'a pas un PPRI.

Monsieur VOILHES Eric interroge le Conseil sur les piliers encadrant le préau de la future structure d'accueil de loisirs. Lors de la présentation du projet, il pensait que la forme

des piliers choisie était ronde alors que ces derniers ont été construits de forme carrée. Monsieur ENTREMONT Louis indique que la forme retenue était bien ronde mais que des arêtes d'angles étaient prévues.

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée qu'il recevra prochainement le Groupe Vinci et Allier Habitat afin de discuter du devenir des bâtiments qui étaient initialement prévus à l'aménagement d'un Musée, ce projet n'étant plus d'actualité.

Madame METZLER Jacqueline annonce que le 1^{er} repas bio sera servi au restaurant scolaire le jeudi 2 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.